



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 17.11.2023

Publications supplémentaires: KABVD 17.11.2023

Visible par le public jusqu'au: 17.11.2028

Numéro de publication: KK02-0000037200

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, 1800 Vevey

Publication de faillite/appeal aux créanciers SPVCH SA EN LIQUIDATION

Débiteurs:

SPVCH SA EN LIQUIDATION

CHE-184.290.198

Boulevard de Charmontey 9

1800 Vevey

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de décision de la dissolution : 03.07.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 18.12.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, P.O.B. 811,
1800 Vevey 1, 1800 Vevey

Remarques:

But : la société a pour but la fourniture de services de paiement, notamment émission et gestion de moyens de paiement physiques et électroniques de toutes sortes; investissements; acquisition, charge, vente et gestion de biens fonciers à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE; réalisation d'opérations financières et de sûretés en faveur de sociétés affiliées, y compris des sociétés mères et sœurs et de tiers, permettant à la société de donner en nantissement des garanties pour toutes obligations de ces sociétés affiliées ou de tiers, notamment sous forme de garanties, nantissements, cessions provisionnelles, cessions, cessions et indemnités même si ces opérations de financement ou garanties sont réalisées dans l'intérêt exclusif des sociétés liées et sont accordées à titre gratuit